

UTILISATION ECHAFAUDAGE FIXE

initial/recyclage

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Article R. 4323-1 du Code du travail, l'employeur doit informer de manière appropriée les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail,

OBJECTIFS

Participer et agir en tant qu'acteur de la prévention des risques
Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

PROGRAMME

THEORIE

LA REGLEMENTATION

- Obligations;
- Responsabilité pénale, code pénal;
- Accidents du travail;
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité

PRATIQUE

- Mise en situation des stagiaires;
- Validation des techniques (utilisation) ;
- Analyses et actions correctives de chaque stagiaire ;
- Evaluation par le formateur,

COMMUNIQUER, RENDRE COMPTE

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance d'exposés, études de situations concrètes au moyen de vidéoprojecteur/paperboard et exercices pratiques.
Kit de mannequins, défibrillateur d'entraînement et matériels nécessaires à la réalisation des simulations de situations.
Plan d'intervention INRS.

PUBLIC CONCERNE : Toute personne amenée à devoir monter/démonter un/des échafaudage(s) de pieds.

PRE-REQUIS : Absence de contre-indication médicale aux travaux en hauteur,

LIEU : Agence ECOPREV ou INTRA ENTREPRISE

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 10 personnes

DUREE DE LA FORMATION : 1 JOUR (7 HEURES)

ACCESSIBILITE: Handicap En cas de situation de handicap, l'organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : • Les acquis théoriques sont évalués sous forme de QCM et la pratique lors du parcours d'évaluation. • Une attestation est remise à l'issue de la formation. • Nous préconisons un renouvellement de cette formation tous les 3 ans

Modalités, délai :

